

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	26
présents par procuration .....	7
absent excusé .....	0

## OBJET

Demande de subvention pour le festival « La musique fait son cinéma 2019 » auprès du Conseil régional d'Île de France.

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS :** M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Bamier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION :** M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulac à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

**SECRETAIRE :** Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019  
Affichage 11/02/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

En 2005, la ville de Soisy-sous-Montmorency a organisé la première édition du festival « La musique fait son cinéma » consacrée à Antoine Duhamel, en partenariat avec l'Union des Compositeurs de musiques de films, la mission Image et Cinéma du Conseil départemental du Val d'Oise et avec le soutien financier de la SACEM.

En 2007, avec le soutien financier du Conseil départemental du Val d'Oise, Soisy rendait hommage à Georges Delerue, avec l'organisation d'un grand concert, des rencontres thématiques et des projections de films.

En 2008, à l'occasion du centenaire de la musique de films, le festival a mis en place une édition spécifiquement pédagogique.

En 2009, puis en 2011, 2013, 2015 et 2017, le festival a mis successivement à l'honneur Francis Lai, puis Gabriel Yared, Bruno Coulais, Jean-Claude Petit et Michel Magne, cinq des plus célèbres et populaires compositeurs de musiques de films, avec le soutien renouvelé de la SACEM et du Conseil départemental du Val d'Oise. Plus de 7 000 spectateurs ont assisté à l'ensemble de ces manifestations.

Cette biennale consacrée à la musique de films est l'unique manifestation du genre dans le département du Val d'Oise. Chaque année, des écoliers des classes concernées par le dispositif « Ecoles et cinéma » ainsi que des collégiens des classes du dispositif « Collège et cinéma » ont la chance d'assister à une rencontre avec un professionnel reconnu de la musique de films. Des rencontres pédagogiques sont également destinées aux jeunes des Centres sociaux municipaux « Les Campanules » et « Les Noël's », du Centre de Loisirs André Normand, du service municipal Animation Jeunesse et de l'Ecole de Musique et de Danse de Soisy.

Dans le cadre de la biennale « La musique fait son cinéma 2019 » qui rendra hommage au compositeur Philippe Rombi, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite la participation du Conseil Régional d'Île de France, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 euros pour un budget global prévisionnel pour la manifestation de 66 677 euros.

Il est proposé de délibérer sur ce dossier.

N

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Culture et Animation du 15 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

SUR le rapport de Mme Fayol Da Cunha,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le festival « La musique fait son cinéma 2019 ».

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le

**11 FEV. 2019**